

# RAPPORTS

DU

## COMITÉ PERMANENT

DES

# PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

### PREMIER RAPPORT.

CHAMBRE DES COMMUNES, 5 juin 1891.

Le comité des Privilèges et Elections auquel ont été référées certaines déclarations faites en rapport avec les soumissions et contrats concernant les travaux du havre de Québec, etc., avec instruction de s'enquérir pleinement des dites allégations, et plus spécialement, sans toutefois limiter le champ de l'enquête, de toutes les circonstances se rattachant aux diverses soumissions, contrats et changements y apportés et sur les paiements et autres matières mentionnés dans la dite déclaration, a l'honneur de présenter, à titre de premier rapport, le rapport suivant de son sous-comité qu'il a adopté à l'unanimité, savoir :—

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ,  
CHAMBRE DES COMMUNES, 5 juin 1891.

Le sous-comité des Privilèges et Elections a adopté unanimement le projet de rapport ci-annexé sur l'affaire qui lui a été référée dans le cas de Michael Connolly, le témoin qui a refusé de produire certains livres requis par le comité, et il recommande au comité de l'adopter comme rapport à soumettre à la Chambre.

D. GIROUARD, *président*,  
JOHN S. D. THOMPSON,  
J. A. CHAPLEAU,  
DAVID MILLS,  
F. LANGELIER.

### PROJET DE RAPPORT SOUMIS PAR LE SOUS-COMITÉ.

Le comité des Privilèges et Elections a l'honneur de faire rapport à l'unanimité, que conformément à l'ordre de renvoi qu'il a reçu de la Chambre le onzième jour de mai dernier, plusieurs témoins ont été en partie interrogés et un grand nombre de documents ont été produits.

L'un des témoins ainsi interrogé partiellement était Michael Connolly, membre de la société Larkin, Connolly et Cie, mentionnés dans l'ordre de renvoi. L'assignation du dit Michael Connolly lui enjoignait de produire nombre de documents et de livres de comptes.

Le témoin ayant comparu avec des documents et des livres de comptes contenant des entrées se rattachant au sujet de l'enquête, a été requis, au cours de son interrogatoire, de produire les livres et de les placer sous le contrôle du comité.